



INFO MAIRIE...



INFO MAIRIE...



## ANIMATIONS JUIN 2023

- 🕒 Samedi 3 Café littéraire par Livres et Cie à la Bibliothèque à 9h30
- 🕒 Dimanche 18 Fête du Four banal par Chemins et Patrimoine
- 🕒 Samedi 24 Vente à emporter « Saucisson Brioché » par l'Amicale des Donneurs de Sang devant Salle Polyvalente
- 🕒 Dimanche 25 Gala de danses et repas par Ten'dances - Salle polyvalente à 15h
- 🕒 Vendredi 30 Fête de l'École à partir de 18h avec remise des dictionnaires
- 🕒 Vendredi 30 Représentation théâtre par l'AJC - Salle polyvalente à 19h Entrée gratuite

## EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Le Conseil Municipal,



- a été informé de 3 dossiers de DPU retournés sans préemption :  
Route du Quart d'Avard, chemin des Aubépines et allée Edgar Quinet.
- a adopté les nouveaux plafonds du RIFSEEP (régime indemnitaire des agents).
- a donné un avis favorable pour la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle communale ZE 36 afin de permettre au propriétaire de finaliser son projet.
- a approuvé la modification de la délibération du 10 novembre concernant la vente de la parcelle ZA n° 17.
- a accepté la rétrocession de la voirie, des espaces verts et de l'éclairage public du lotissement La Chapelle.
- a décidé d'engager l'étude des travaux de rénovation de l'école.
- entérine l'installation d'une cellule sanitaire route de la Mairie, à la place des anciennes toilettes publiques, près de l'église.
- a validé les montants des subventions aux associations.
- a pris connaissance des comptes-rendus de diverses réunions.
- remercie les 7 bénévoles qui ont participé aux fleurissement de la commune le samedi 13 mai.

**Prochaine réunion le jeudi 29 juin 2023 à 20h15 en Mairie (séance publique)**

## État civil

- |                                    |                                  |
|------------------------------------|----------------------------------|
| Ibrahim EL ABBOUNI                 | <b><u>Naissance</u></b><br>7 mai |
| Prescillia CHANEL et Jérémy DUMONT | <b><u>Mariage</u></b><br>20 mai  |



## Terre de Jeux 2024

« Du sport près de chez vous, du sport pour tous »

Dans moins de 400 jours, les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 représenteront le plus grand événement jamais organisé en France. Ils se tiendront du 26 juillet au 8 septembre 2024.



Mairie de Certines - 01240 CERTINES - Tél. 04 74 51 60 30 - E-mail : [mairie@certines.fr](mailto:mairie@certines.fr) - Site : [certines.grandbourg.fr](http://certines.grandbourg.fr)

**Horaires d'ouvertures du Secrétariat de Mairie**  
Lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h30 - Mardi / Mercredi / Jeudi / Vendredi : de 9h à 12h

Deux oriflammes personnalisées aux couleurs de notre commune se déplacent sur les lieux des manifestations sportives pour signaler notre labellisation « terre de jeux 2024 »

Avec les deux banderoles fixées sur les entrées de la salle polyvalente et de la salle multisports au stade des Buclanes, ces deux drapeaux complètent la communication extérieure montrant notre engagement à promouvoir le sport et l'olympisme à travers l'obtention du label « terres de jeux 2024 ».

Même si la pétanque, sport mixte et intergénérationnel n'a pas été retenu comme sport olympique de démonstration à Paris en 2024, au profit du breaking s'ajoutant aux trois autres sports additionnels que sont le skateboard, le surf et l'escalade, le samedi 13 mai, seize doublettes formées localement se sont affrontées lors d'un tournoi amical.

Tous les joueurs et joueuses étaient ravis malgré un temps maussade et les gagnants heureux de rapporter à leur domicile les trophées imprimés en 3D aux couleurs de Certines et de sa labellisation.

La culture locale et notre bibliothèque, « Livres et Cie » s'associe à ce mouvement pour honorer notre appellation « Terres de Jeux 2024 » en invitant tous les lecteurs et lectrices à venir visiter dans ses locaux l'exposition permanente de livres et de revues concernant le monde sportif et olympique.

## CARTE ACCES PLAINE TONIQUE MONTREVEL EN BRESSE

Grand Bourg Agglomération donne à nouveau la possibilité à tous les habitants du territoire de bénéficier d'un accès gratuit à la plage du Camping \*\*\*\* et base de loisirs La Plaine Tonique à MONTREVEL EN BRESSE.

La carte d'accès saison 2023 est disponible à l'accueil du site Plaine Tonique, elle sera délivrée sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, fourniture d'une photo d'identité et contre paiement de 5€.

Horaire et lieu de retrait :

A la réception de la Plaine Tonique 599 route d'Etrez 01340 MALAFRETAZ

Du lundi au dimanche de 10h à 12h et de 14h à 17h Téléphone : 04 74 30 80 52

## TRANSPORT SCOLAIRE

Les inscriptions au transport scolaire sur le site [www.rubisjunior.grandbourg.fr](http://www.rubisjunior.grandbourg.fr) devront être effectuées du 15 juin au 31 juillet 2023 pour recevoir votre carte avant la rentrée.

La somme de 20€ comme l'année dernière, prise en charge par les communes de Certines et de la Tranclière pour les enfants domiciliés sur leur territoire.

Pour obtenir le remboursement de ces frais de dossier, les parents devront fournir au Secrétariat de Mairie respectif : la carte de leur(s) enfant(s) et un RIB.

L'ensemble des arrêts, lignes et horaires scolaires seront disponibles sur la plateforme ainsi qu'une foire aux questions pour renseigner sur le fonctionnement du transport scolaire. Les familles pourront ainsi faire des recherches d'itinéraires en ligne.



## Sécheresse dans l'Ain – Mesures de restriction à respecter sur le territoire de l'Ain hors axe Saône



### ALERTE RENFORCEE

#### Usages domestiques

 <b>Interdiction d'arroser les massifs fleuris et les plantes en pot</b> Adaptation pour l'arrosage au goutte-à-goutte au nord-à-ouest du matin-après-midi autorisé entre 18 h et 21 h	 <b>Interdiction d'arroser les espaces verts et les pelouses</b> Adaptation pour les arbres et arbustes plantés en plein terre depuis moins d'1 an (arrosage autorisé de 21h à 9h)	 <b>Interdiction d'arroser les jardins potagers de 9h à 21h</b> Prélever les produits dans les eaux superficielles	 <b>Interdiction de remplir les piscines privées et les baigns à remous (&gt; 1m<sup>2</sup>) sauf remue à niveau à premier remplissage sous condition</b>	
 <b>Interdiction de laver les cours et les façades</b> (sauf travaux préparatoires à un revêtement)	 <b>Interdiction de laver les véhicules à domicile</b>	 <b>Fermeture des fontaines publiques et privées en circuit ouvert</b>	 <b>Ouvrages hydrauliques</b> Interdiction de toutes manœuvres ayant une influence sur la ligne d'eau Interdiction de fonctionnement par échoués	 <b>Interdiction de remplir et de vidanger les plans d'eau</b>

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales n'est pas concernée par ces restrictions

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site des services de l'État - [www.ain.gouv.fr](http://www.ain.gouv.fr)

Version du 22/09/2022

